

Convention citoyenne sur les temps de l'enfant

Cahier d'acteur

EN BREF

Organisation et cohérence des temps éducatifs :

- Garantir la complémentarité entre les temps de l'enfant.
- Mettre en place une coordination entre tous les acteurs

Vacances et rythmes scolaires :

- Ne pas réduire la durée des vacances d'été mais développer des accueils de loisirs et des colonies de vacances accessibles à tous, avec aides financières adaptées.

Journée et semaine scolaires :

- Réaliser un bilan national des précédentes réformes des rythmes scolaires.
- Créer des ALAE (*accueils de loisirs annexés à l'école*) gratuits et universels.
- Redéfinir le temps scolaire comme un des temps éducatifs.
- Former conjointement enseignants, familles, personnels territoriaux et associatifs.
- Soutenir les classes de découverte.

Rôle et responsabilité des

pouvoirs publics :

- Renforcer les Projets Éducatifs Territoriaux (PEDT) comme outil de coordination locale.
- Intégrer toutes les parties prenantes dans leur gouvernance.
- Financer le service public. Pour les associations : subventions et non appels d'offres.

Contact : Christian TETE
jpa69@wanadoo.fr

Cahier d'acteur déposé par : Un collectif de 16 organisations éducatives laïques du Rhône

Qui sommes-nous et quel est notre rôle ?

Nos organisations interviennent à des titres divers dans l'action éducative laïque du Rhône et de la Métropole de Lyon.

- Action Sport Education (ASE) : *péri et extrascolaire, citoyenneté*
- Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ) : *citoyenneté*
- Association pour la Promotion des Activités socio-éducatives de Vénissieux (APASEV) : *péri et extrascolaire, citoyenneté*
- Association régionale des Œuvres éducatives de l'Éducation nationale (AROEVEN de Lyon) : *péri et extrascolaire, citoyenneté*
- Eclaireuses et Eclaireurs de France (EEDF) - Région Rhône-Alpes : *extrascolaire, citoyenneté*
- Fédération des Centres sociaux du Rhône et de la Métropole de Lyon : *fédération, périscolaire, solidarité*
- Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) Rhône et Métropole de Lyon : *fédération de parents d'élèves, citoyenneté*
- Fédération des Œuvres Laïques du Rhône et de la Métropole de Lyon : *fédération, péri et extrascolaire, culture, citoyenneté*
- Fédération Léo Lagrange : *fédération, péri et extrascolaire, citoyenneté*
- FSU-SNUIPP du Rhône : *syndicat enseignant*
- Jeunesse au Plein Air (JPA) Rhône et Métropole de Lyon : *confédération, droit des jeunes aux loisirs, solidarité*
- Pupilles de l'Enseignement Public du Rhône et de la Métropole de Lyon : *extrascolaire, citoyenneté, secteur du handicap*
- Syndicat des Enseignants (SE-UNSA) du Rhône : *syndicat enseignant*
- Union des DDEN du Rhône (Délégués départementaux de l'Éducation nationale) : *conditions de vie des enfants, à l'école et autour de l'école*
- Union nationale des Associations de Tourisme (UNAT) Auvergne-Rhône-Alpes : *fédération, tourisme social, extrascolaire*
- UNSA-Education : *fédération syndicale enseignante*

NOS CONSTATS

Quelle est notre vision de l'organisation actuelle des temps des enfants en France ?

Ce qui marche bien, ce qui marche moins bien...

Un nouveau débat public sur l'éducation est le bienvenu : les besoins éducatifs actuellement non satisfaits sont nombreux. Les satisfaire est une urgence individuelle pour les jeunes autant qu'une urgence collective et démocratique pour notre société. Ces urgences tiennent aux nécessaires évolutions liées aux nouvelles réalités sociétales et technologiques, mais aussi à l'affaiblissement constant des moyens éducatifs par les politiques libérales successives.

Depuis plusieurs dizaines d'années, ces politiques entraînent une explosion des inégalités, affaiblissent le service public d'éducation et mettent en danger les structures associatives, jusqu'à la disparition de certaines. Elles produisent chez un nombre croissant de personnels une perte du sens de leur métier, voire une souffrance professionnelle. L'ensemble de ces dysfonctionnements représente une perte de chance éducative pour la jeunesse comme pour notre société.

Les temps éducatifs sont interdépendants et complémentaires. Il faut considérer le temps de l'enfant dans sa globalité.

Un enfant n'est pas un adulte en miniature mais un individu progressivement capable d'autonomie et un citoyen en formation. Il a des droits spécifiques inaliénables. Ceux qui sont reconnus par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant en forment la base.

Le but ultime de l'éducation est l'émancipation. Elle se déploie avec des intervenants et des méthodes distincts et complémentaires dans des temps indissociables et structurants : le temps scolaire, le temps en famille, le temps hors scolaire organisé. L'exclusion d'un enfant d'un de ces 3 temps représente un préjudice pour lui et pour la société. Il existe aussi un 4ème temps, informel, qu'il faut accompagner.

L'emploi du temps des enfants en situation de handicap subit des contraintes supplémentaires qu'il faut prendre en compte pour ne pas mettre en danger leur santé par des journées trop lourdes.

L'État et les collectivités locales ont la charge de structurer et d'harmoniser ces temps. Ils ont le devoir d'apporter les moyens nécessaires à l'école publique et aux associations d'éducation populaire.

La laïcité, la citoyenneté, l'égalité, la solidarité, l'inclusion sont, avec la liberté et la fraternité, les valeurs républicaines qui permettent une vie sociale harmonieuse.

L'éducation n'est pas seulement une question de principes mais aussi d'adéquation entre les valeurs, les objectifs, les moyens et les méthodes. Seule l'action désintéressée des familles pour leur enfant, du service public d'éducation et des associations est de nature à développer une éducation de qualité. Les solutions marchandes renforcent les inégalités.

La chronobiologie a objectivé les besoins des enfants. Ses apports ne peuvent être ignorés. Lorsque leur respect impacte ceux des adultes intervenant dans leur éducation, il appartient à la puissance publique d'organiser la vie sociale dans le respect de tous et non de sacrifier les besoins des uns à ceux des autres.

NOS PROPOSITIONS

Quels sont les axes de propositions et idées que nous portons à la connaissance de la Convention citoyenne ?

Il ne peut y avoir ni confusion ni substitution entre les 4 temps de l'enfant, leurs méthodes et leurs personnels. Chacun contribue à sa manière à l'épanouissement des enfants. Mais des liens et une coordination entre ces temps sont utiles.

Les vacances d'été ne sont pas trop longues et n'entraînent pas de rupture dans les apprentissages si les enfants ont accès à des activités enrichissantes. Pour cela, il faut développer les accueils de loisirs et les colonies de vacances, et favoriser leur accès à tous par des aides financières et un accompagnement adapté.

Les différentes tentatives de modification des rythmes scolaires ont été un échec. Il importe d'en tirer un bilan détaillé qui n'a pas encore été fait.

Une première étape serait la mise en place d'accueils de loisirs annexés à l'école (ALAE) auprès de chaque établissement, gratuits et accessibles à tous. Elle ouvrirait la voie à une redéfinition de la journée et de la semaine scolaires.

Il convient de rechercher l'adhésion de l'ensemble des professionnels, des familles et des collectivités. Cela suppose de redéfinir le temps scolaire comme un des temps éducatifs avec les temps péri et extrascolaires, proposer des formations communes, doter ces projets de moyens spécifiques, attribuer aux collectivités territoriales les moyens nécessaires (FSDAP renouvelé et pérenne), soutenir le départ en classe de découverte.

Il revient aux pouvoirs publics, au premier rang desquels l'État, de garantir à tous les jeunes, quelle que soit leur situation sociale, familiale, de santé, de handicap éventuel ou de suivi par l'ASE ou la PJJ, l'accès à une éducation globale, articulée autour des 4 temps.

Les Projets Éducatifs Territoriaux (PEdT) sont les outils de leur articulation. Leur gouvernance doit rassembler toutes les parties prenantes.

Parce qu'ils répondent à une logique citoyenne et non une recherche de profit, tous les moyens publics doivent aller au service public, aux aides aux familles et aux associations (subventions et non marchés publics). Le recours à des solutions marchandes renforcerait les inégalités entre les familles. Les marges budgétaires nécessaires seront trouvées par une politique fondée sur la justice fiscale et sociale.

Le monde associatif est, avec l'école publique, le principal vecteur des valeurs de la République et donc de sa cohésion. À ce titre, son financement par la collectivité publique n'est pas une charge mais un investissement et un instrument de justice, donc de cohésion sociale. Le contexte politique et géopolitique en fait clairement une urgence démocratique.